

GUIDE DE PROTECTION POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES VULNÉRABLES



GUIDE DE PROTECTION POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES VULNÉRABLES

1. Introduction

Le présent guide a pour objectif d'établir des mesures claires pour protéger les enfants et les adultes vulnérables avec lesquels notre organisation interagit. En tant que collectif, nous nous engageons à garantir leur sécurité et leur bien-être à tout moment, en promouvant un environnement sûr, respectueux et sans abus. Ce guide définit les principes, procédures et responsabilités pour prévenir et traiter toute situation à risque.

2. Définitions Clés

- Enfants : Toute personne de moins de 18 ans.
- Adultes vulnérables : Personnes de plus de 18 ans qui, en raison d'un handicap, de troubles de la santé mentale ou de circonstances particulières, sont susceptibles d'être victimes d'abus ou de négligence.
- Abus : Toute action ou omission causant un dommage physique, émotionnel, sexuel ou une négligence.
 - Abus physique : Coups, bousculades ou toute agression causant des blessures corporelles.
 - Abus émotionnel : Humiliations, intimidations, menaces ou attitudes portant atteinte à l'estime de soi.
 - Abus sexuel : Tout contact ou activité de nature sexuelle sans consentement.
 - Négligence : Le manque d'attention aux besoins fondamentaux, émotionnels ou de santé d'une personne.

3. Principes Fondamentaux

1. Respect et dignité : Traiter toutes les personnes avec respect, en reconnaissant leurs droits et leur dignité.
2. Environnement sûr : Créer un espace sans risques d'abus, de harcèlement ou de discrimination.
3. Transparence : Garantir que les actions et décisions soient claires et justifiées.
4. Confidentialité : Protéger les informations personnelles, en ne les partageant qu'avec l'autorisation des usagers.
5. Prise en charge en équipe : Veiller à ce que les usagers vulnérables soient toujours pris en charge par plus d'une personne, réduisant ainsi le risque d'abus et facilitant le signalement de tout incident à un autre membre de l'équipe.

4. Procédures de Prévention

- Formation du personnel et des bénévoles : Tous les membres du collectif doivent recevoir une formation obligatoire sur la protection des enfants et des adultes vulnérables. Cette formation doit être périodique et mise à jour.
- Identification des risques : Avant chaque activité, une évaluation des risques sera réalisée afin d'identifier les menaces potentielles et de mettre en place des mesures préventives.
- Supervision constante : Il faut garantir une supervision pendant toutes les activités avec des enfants et des adultes vulnérables, toujours par plus d'un membre de l'équipe de travail.
- Prise en charge différenciée : Dans le cas des femmes utilisatrices du collectif, on veillera à ce qu'elles soient prises en charge par d'autres femmes et/ou par des personnes de leur propre communauté. Cette mesure vise à respecter leur culture et à offrir un environnement de plus grande confiance et sécurité.
- Protocoles clairs de prise en charge : Des procédures claires et détaillées doivent être établies pour la prise en charge des enfants et des adultes vulnérables, en assurant toujours la participation d'au moins deux personnes lors de chaque interaction.
- Entretiens et processus de sélection du personnel : Un processus de sélection rigoureux doit être mis en œuvre pour les collaborateurs, comprenant la vérification des antécédents et des entretiens visant à évaluer l'engagement envers la protection des personnes vulnérables.

5. Procédure en Cas de Soupçon ou d'Abus

1. Informer immédiatement : Tout soupçon ou signalement d'abus doit être communiqué immédiatement aux responsables désignés au sein du collectif via l'adresse e-mail quejas@caminandofronteras.org.
2. Enregistrer les détails : Il convient de documenter la date, l'heure, le lieu et une description détaillée de l'incident. Il faut également inclure des informations sur les personnes impliquées et toute preuve disponible.
3. Protéger la victime : Des mesures immédiates seront prises pour garantir la sécurité et le bien-être de la victime présumée. Cela peut inclure son éloignement de la situation à risque.
4. Enquête interne : Une enquête interne sera menée rapidement, rigoureusement et de manière confidentielle. Pendant le processus, la personne impliquée sera automatiquement écartée de son poste pour éviter tout contact avec les usagers vulnérables.
5. Actions judiciaires : Si des indices d'abus sont découverts lors de l'enquête interne, le cas sera transmis aux instances judiciaires compétentes, avec dépôt des plaintes nécessaires auprès des autorités.
6. Mesures disciplinaires : Si l'abus est confirmé, des sanctions disciplinaires seront appliquées, y compris la rupture du lien avec la

personne responsable.

7. Soutien aux victimes : Un soutien juridique, psychologique et émotionnel sera apporté aux victimes et à leurs familles tout au long du processus.

6. Engagement et Responsabilités du Personnel

Tout le personnel, y compris les bénévoles et collaborateurs, doit :

- Signer et respecter le code de conduite du collectif.
- Signaler toute situation suspecte d'abus ou de négligence.
- Participer à des formations régulières sur la protection.
- Respecter les procédures établies pour la prise en charge en équipe, en garantissant que les usagers vulnérables ne soient jamais seuls avec un seul membre du personnel.
- Tout membre du personnel ayant ou ayant eu un contact avec des mineurs doit présenter, avant de prendre son poste, un extrait de casier judiciaire attestant qu'il n'a jamais eu d'antécédents, en particulier en lien avec des abus sur mineurs.

7. Suivi et Évaluation

- Révision périodique : La mise en œuvre de ce guide sera régulièrement évaluée par l'équipe de direction afin d'assurer son efficacité.
- Amélioration continue : Des ajustements seront effectués en fonction des résultats des évaluations et des expériences observées.

Notre collectif réaffirme son engagement à garantir un environnement sûr et à agir avec la plus grande diligence dans la protection des enfants et des adultes vulnérables, en appliquant toujours les principes de justice, de transparence et de responsabilité.